



P.A.S. 69 - 1er degré

Pour une Alternative Syndicale

27 chemin de la Colombière, 69120 Vaulx-en-Velin

pas69@udas.org

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Lyon
Directeur des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Rhône
21 rue Jaboulay
69364 Lyon CEDEX 07

Lyon le 7 janvier 2009

Objet : Notification d'intention de dépôt de préavis de grève

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément au Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L. 133-2 et L. 133-11 du code de l'éducation, nous avons l'honneur de notifier auprès de vos services notre intention de déposer un préavis de cessation concertée du travail pour la défense du droit de grève.

En effet, nous considérons que votre refus de considérer comme recevable le préavis déposé par Sud Éducation constitue une atteinte à ce droit. Les arguments que vous avancez (la cessation concertée du travail doit être destinée en principe à appuyer des revendications relatives aux conditions de travail), ne nous paraissent pas plus recevables. En effet, croyez-vous qu'un professeur puisse exercer sereinement son travail d'enseignement lorsqu'un élève vit sans logement, et sans savoir si la police viendra le chercher le lendemain. La leçon de grammaire est alors difficile à faire passer !

En tout état de cause, le fait de ne plus pouvoir déposer des préavis de grève pour un motif qui était recevable encore hier (11 octobre 2005, 8 juin 2006, 13 septembre 2007, 18 septembre 2007, 9 octobre 2007, 31 janvier 2008), constitue une dégradation de nos conditions de travail et porte atteinte aux intérêts collectifs des personnels.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le P.A.S.69,
Benjamin Lacour